

LE SPONSORING ET LA LOI

Les dépenses liées au sponsoring font partie intégrante de vos charges professionnelles.

La loi permet la déduction du résultat fiscal des dépenses de parrainage et sponsoring, engagées dans le cadre des manifestations à caractère sportif.

Cette déduction est conditionnée par le fait que les dépenses doivent être engagées dans l'intérêt direct de l'entreprise, ce qui implique que le sponsor qui entend promouvoir son image de marque de cette façon soit identifiable et que les dépenses engagées soient en rapport avec les contreparties attendues.

La loi 2003-709 du 1^{er} août 2003 tend à encourager les actions de mécénat des entreprises et des particuliers. Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt au titre des dons consentis à certaines associations. Seuls ouvrent droit à réduction d'impôt les versements faits sans aucune contrepartie directe ou indirecte.

Légalement, trois types de soutien aux association loi 1901 sont possibles :

LE DON	LE MÉCÉNAT	LE SPONSORING
Réservé aux PARTICULIERS	Réservé aux ENTREPRISES	Réservé aux ENTREPRISES
Déduction des impôts	Déduction de l'impôt	Possibilité de déduire cette subvention de votre budget publicité
(66% du don déduit des impôts sur les revenus)	(déduction de 60% du don de l'impôt sur le bénéfice limité à 5°/°° du CA*)	(déduction de 50% de la somme versée à l'association*)
Pas de montant minimum	Minimum de 500€ à 2000€	Minimum de 500€ à 1500€
Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.	* (Exemple : pour un CA de 400 000€, le mécénat maximum est donc de 2000€, la réduction de l'impôt sur le bénéfice sera donc de 1200€)	* (Exemple : pour une somme versée de 3000€, la réduction de l'impôt sur le bénéfice sera de 1500€)
(Portez case 7 UF de la déclaration 2042 RICI le montant des versements faits à des organismes situés en France).		